

# Réunion Qualité des Eaux de Baignades du littoral Royannais

24 octobre 2021

## Participants

- Conseil des stations balnéaires du littoral Royannais :  
la Tremblade, les Mathes, St-Palais, Vaux, Royan, St-Georges, Meschers.
- Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA)
- Collectif des associations de protection de l'environnement et du cadre de vie du littoral Royannais :  
Demain les Mathes, Les Amis de Saint-Georges, Les Amis de Saint Palais, Pays Royannais Environnement, Royan Vaux Environnement, Saint Palais Environnement, Estuaire pour Tous, Les Amis du Parc, Résidents Secondaires de Saint Palais.

1

## Evolution de la QEB des plages du littoral Royannais

Nombre de plages classées excellentes (ARS)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	<i>à confirmer</i>					
Les Mathes	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2
Saint-Palais (océan)	1/1	1/1	1/1	2/2	2/2	2/2
TOTAL Océan	3/3	3/3	3/3	4/4	4/4	<b>4/4</b>
Puits de l'Auture	Rejets en mer					
Saint-Palais (Estuaire)	2/2	2/2	1/2	1/2	1/2	1/2
Vaux	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	<b>0/1</b>
Royan	5/5	5/5	1/5	1/5	1/5	1/5
Saint-Georges	3/3	3/3	0/3	0/4	0/4	0/4
Meschers	3/4	3/4	0/4	0/4	0/4	0/4
TOTAL Estuaire	14/15	14/15	3/15	3/16	3/16	<b>2/16</b>
	<b>93%</b>	<b>93%</b>	<b>20%</b>	<b>19%</b>	<b>19%</b>	<b>13%</b>

2

## Dégradation des Eaux de Baignade

Le Collectif constate que la gestion des Eaux de Baignade du littoral Royannais, n'est toujours pas sous contrôle, la protection sanitaire du public est mal assurée, les sources de pollution ne sont toujours pas identifiées.

**1) Le collectif demande à être associé à la mise à jour des profils de vulnérabilité des plages du littoral Royannais, confié au cabinet UNIMA (Union des Marais de la Charente-Maritime).**

*« Le profil de vulnérabilité des plages consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et à définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et des actions visant à supprimer ces sources de pollution. » [www.baignades.sante.gouv.fr](http://www.baignades.sante.gouv.fr)*

**2) Le collectif demande que la gestion des Eaux de Baignade du littoral Royannais soit mutualisée et supervisée par un responsable unique, en charge :**

- de l'ensemble des moyens de prélèvement et d'analyse,
- de la stratégie de surveillance de toutes zones de baignade,
- de la surveillance des systèmes d'assainissement (EU et EP) (accès en temps réel aux données d'exploitation).
- de l'instruction des analyses non-conformes (fiches anomalies) et de fermetures préventives.

3

## Gestion des épisodes pluvieux « les fermetures préventives »

**3) les fermetures préventives des plages doivent être traitées comme des anomalies.**

Dès la fermeture de la plage, des prélèvements doivent être réalisés (matin, midi, soir) sur la zone de baignade, sur le réseau d'eau pluviale et sur l'exutoire jusqu'à sa réouverture.

Toute fermeture préventive, doit ensuite faire l'objet d'une analyse à posteriori (conditions météorologiques, impact éventuel des systèmes d'assainissement (EP et EU), conditions de dispersion (impact des marées).

L'objectif est d'enrichir une base de connaissance pour optimiser les futures fermetures préventives et proposer ensuite un plan d'actions pour les réduire ou les supprimer.

4

## Le manque de transparence de la CARA

Lors des pollutions des eaux de baignade, la CARA fait des difficultés pour communiquer les informations sur le fonctionnement du système d'assainissement (caractéristiques des rejets en mer, charges, alarmes et dysfonctionnement des équipements, résultats d'analyse sur les rejets, ...).

Cette rétention d'informations est inacceptable et ne permet pas de déterminer l'impact réel des systèmes d'assainissement sur la dégradation des eaux de baignade de nos plages.

### 4) Le collectif demande :

Pour chaque incident, que la CERA/CARA fournisse un compte rendu certifié sur l'activité du système d'assainissement pour la période concernée:

- Pour les équipements implantés sur le bassin versant de la plage (alarmes, incidents constatés, charge horaire de chaque pompe de relevage, ...)
- Pour les rejets en mer ( horaires et résultats d'analyse).

Que les demandes de communication d'informations extraites des bases de données réglementaires de la CARA/CERA soient transmises sous 8 jours.

5

## Réduction des Eaux Claires Parasites (E.C.P.)

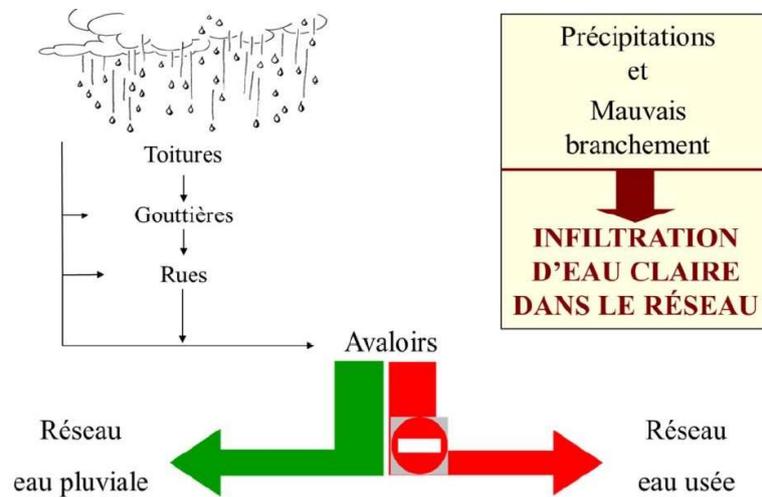
- ✓ Les mauvais raccordements (Eaux pluviales raccordées au réseau d'eaux usées),
- ✓ Les eaux de tranchées,
- ✓ Les eaux de nappes.

Impacts des E.C.P. sur :

- Les réseaux d'eaux pluviales et les exutoires des plages = Pollution terrestre,
- Les rejets en mer (saturation des stations d'épuration) = Pollution maritime.

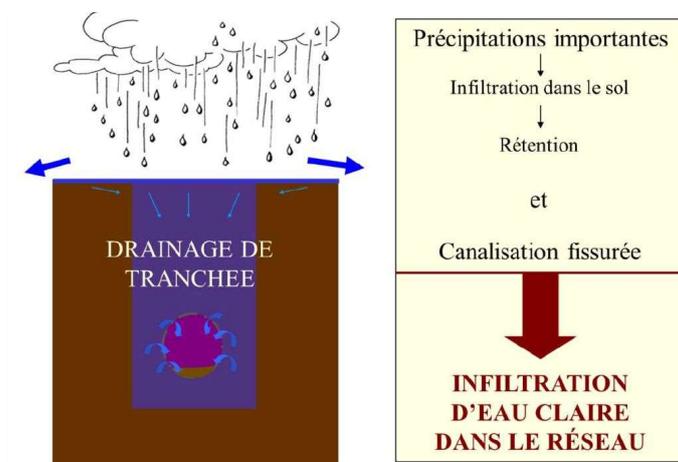
6

## E.C.P. : Mauvais raccordements



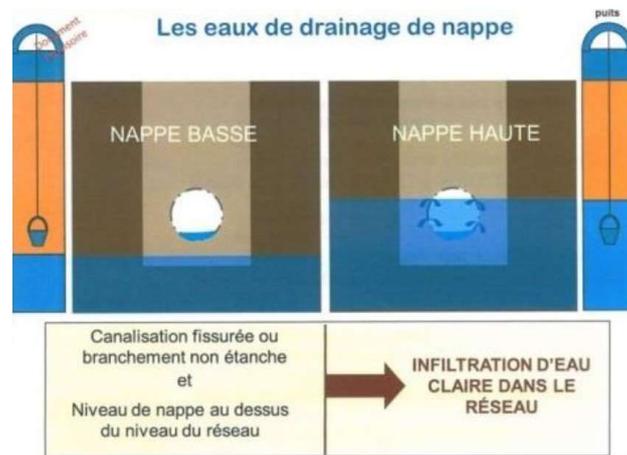
7

## E.C.P. : Drainage de tranchée



8

## E.C.P. : Drainage de nappe



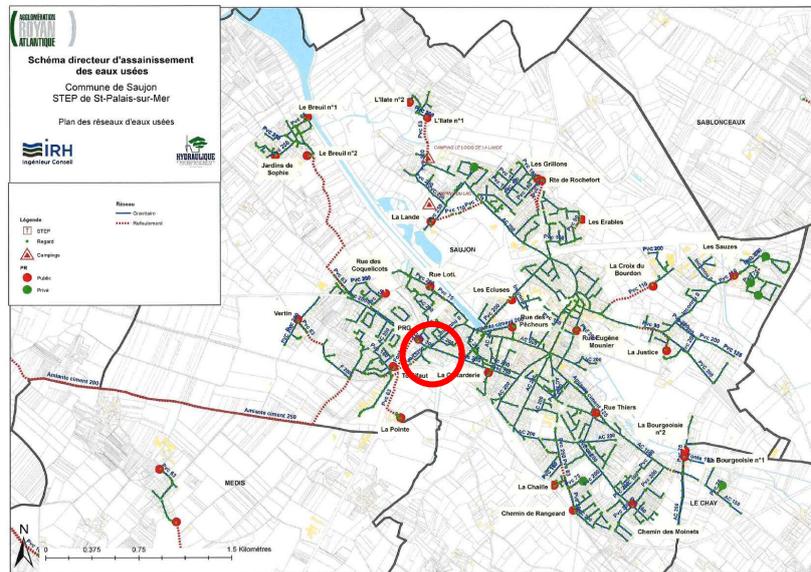
9

## Plan du réseau de refoulement d'eaux usées vers la STEP de St-Palais



10

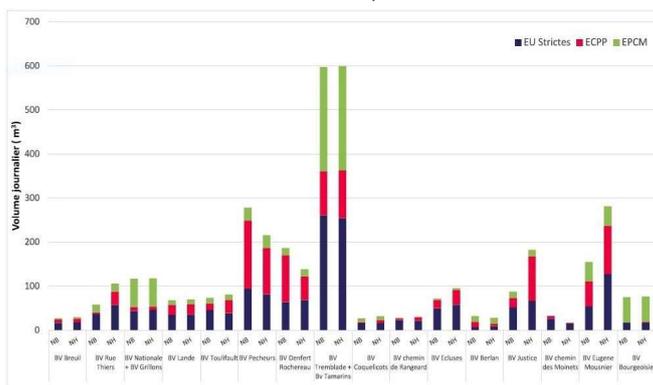
## Plan du réseau d'eaux usées de Saujon



11

## Réduction des eaux claires parasites et des eaux pluviales

Exemple : CARA'MAG' Automne 2021



Représentation des volumes journaliers collectés lors d'un jour de pluie avec 7 mm de précipitations.

- **Eaux usées (en bleu foncé)**
- **ECPM = Drainage de nappe + Drainage de tranché (en rouge)**
- **EPCM = Mauvais raccordements (en vert)**

### EXEMPLE DE MESURES SUR DIFFÉRENTS POINTS DU RÉSEAU D'EAUX USÉES DE SAUJON

Dans le réseau, seules des eaux usées devraient être présentes (en bleu sur le graphique). On trouve des eaux de nappe (en rouge) qui s'infiltrent par des casses ou des fissures de canalisations ; dans ce cas, la CARA engage les réparations ou réhabilitations. On y trouve également des eaux de pluie (en vert) qui proviennent de gouttières ou de grilles mal raccordées.

12

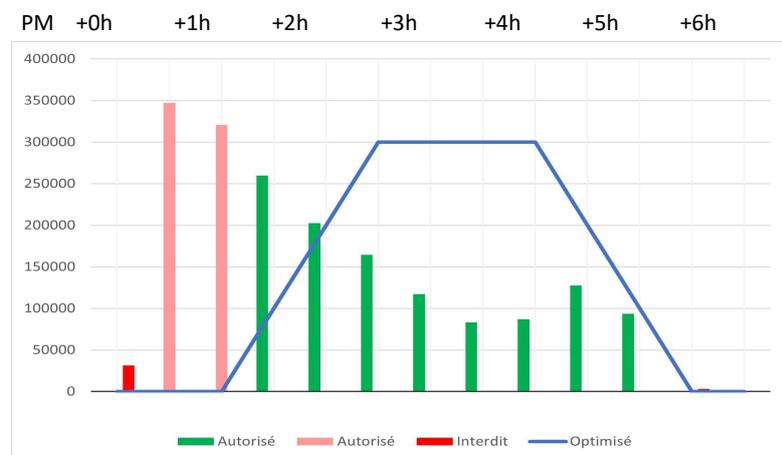
## Réduction des E.C.P. = Amélioration de la Q.E.B.

- Mauvais raccordements des réseaux privés : exiger la mise en conformité de tous les campings et les villages de vacance,
- Mauvais raccordements des particuliers : exiger la conformité lors des ventes immobilières, des nouvelles constructions ou des demandes de travaux.
- Accélérer la rénovation des réseaux gravitaires les plus anciens ou les plus vulnérables (marais)
- Réduire la longueur des réseaux de refoulement en créant de nouvelles STEP proches des agglomérations excentrées.

13

## Impact des rejets en mer sur les eaux de baignade

Rejets en mer (en m<sup>3</sup>) au Puits de l'Auture  
du 15 juin au 15 septembre 2018



Une stratégie de rejet en mer inadaptée à la proximité des plages du littoral Royannais

14

## Saturation de la STEP de Saint-Palais = Rejets dans l'Estuaire

Réglementation		REJETS au Puits de l'Auture				
<b>Initiale</b>	<b>Actuelle</b>	<b>Début</b>	<b>2018</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	
avant la STEP des Mathes	depuis la STEP des Mathes	15/06/18	15/09/18	08/08/20	26/07/21	
PM+1,5h - PM+5,5h	PM+0,5h - PM+5,5h	15/09/18	93	21/08/20	07/08/21	
		Nb jours	93	14	13	
		<b>Volume rejeté</b>	<b>1 839 133</b> 100%	<b>582 035</b> 100%	<b>435 095</b> 100%	
		m3/jour	19 776	41 574	33 469	
0%	0%	avant PM+0,5h	vers le littoral Royannais interdits	71 486 4%	55 994 10%	25 379 6%
0%	20%	PM+0,5h PM+1,5h	vers le littoral Royannais autorisés	664 744 36%	102 077 18%	97 542 22%
100%	80%	PM+1,5h PM+5,5h	vers le large autorisés	1 099 637 60%	423 174 73%	281 493 65%
0%	0%	après PM+5,5h	vers le littoral Royannais interdits	3 267 0%	791 0%	30 681 7%
0%	20%	<b>TOTAL</b>	<b>Vers le littoral Royannais</b>	<b>739 497 40%</b>	<b>158 861 27%</b>	<b>153 602 35%</b>
0%	0%		<b>interdits</b>	<b>74 752 4%</b>	<b>56 785 10%</b>	<b>56 060 13%</b>

15

## Préconisations du Collectif

**Constat :** le collectif constate que les systèmes d'assainissement des stations balnéaires ne sont plus adaptés aux exigences de qualité des eaux de baignade.

- À court terme, le Collectif demande que :
  - ✓ la CARA et les communes mettent fin à tous les raccordements non-conforme,
  - ✓ chaque station balnéaire dispose d'un diagnostic de son réseau d'eau pluviale et d'un plan d'actions pour pallier aux dysfonctionnements constatés.
  - ✓ la CARA soit plus transparente sur les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement.
  - ✓ Soit réalisé une étude courantologique sur les rejets à marée montante.
- À moyen terme, le collectif demande que le SDAEU (2018-2030) soit révisé :
  - ✓ création de nouvelles stations d'épuration dans l'arrière pays pour soulager la station de Saint-Palais,
  - ✓ réutilisation des eaux traitées des stations d'épuration pour un usage agricole.

16